

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 18 septembre 2023	
2023 – 105	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 11/09/2023
	Date d'affichage : 11/09/2023

*L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Michel SEIRACQ

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE D'UNE CONVENTION AVEC
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES POUR LE PRET DE
L'EXPOSITION « ADOUR D'EAU ET D'HOMMES »**

VU la proposition du Conseil départemental des Landes pour l'accueil de l'exposition « Adour, d'eau et d'hommes »

VU l'accord de la commune de Saint-Vincent-de-Paul,

CONSIDERANT que par délibération n° K-2/1 en date du 17 juillet 2023 la Commission Permanente du Conseil départemental des Landes a autorisé le prêt de l'exposition « Adour, d'eau et d'hommes » à la commune de Saint-Vincent-de-Paul du 2 octobre au 11 décembre 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conventionner entre les deux collectivités afin de déterminer les modalités du prêt,



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de prêt d'exposition « Adour, d'eau et d'Hommes » avec le Conseil départemental des Landes.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **20 septembre 2023**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230918 – DE2023105
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).